



Conseil économique et social

Distr. générale
13 janvier 2020
Français
Original : anglais

Commission de la science et de la technique au service du développement

Vingt-troisième session

Genève, 23-27 mars 2020

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international.
3. Science et technique au service du développement :
Thèmes prioritaires :
 - a) Les moyens de tirer parti des progrès technologiques rapides pour favoriser un développement inclusif et durable ;
 - b) Les technologies spatiales au service du développement durable et les avantages de la collaboration internationale en matière de recherche dans ce contexte.
4. Présentation de rapports sur les examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation.
5. Élection du Président et des autres membres du Bureau de la vingt-quatrième session de la Commission.
6. Ordre du jour provisoire et documentation de la vingt-quatrième session de la Commission.
7. Adoption du rapport de la Commission sur sa vingt-troisième session.



Annotations

Point 1

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

1. L'article 7 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social dispose qu'au début de chaque session, les commissions adoptent l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire. L'ordre du jour provisoire et la documentation de la vingt-troisième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement ont été approuvés par le Conseil dans sa décision 2019/227 du 23 juillet 2019.

2. Conformément à l'usage, à sa 8^e séance plénière (E/2019/31-E/CN.16/2019/1), le 17 mai 2019, la Commission a élu par acclamation le Bureau de sa vingt-troisième session, composé comme suit :

Président : Kekgonne Baipoledi (Botswana)

Vice-Présidents : A Min Tjoa (Autriche)

Peter Major (Hongrie)

3. La Commission a reporté l'élection des vice-présidents issus des États d'Asie et du Pacifique et des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Conformément à la pratique de la Commission, l'un des vice-présidents fera également office de rapporteur.

4. Le projet d'organisation des travaux de la Commission à sa vingt-troisième session (annexe I) a été établi en application des décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, en vue de faciliter l'examen des points de l'ordre du jour dans les limites du temps disponible et compte tenu des services de conférence alloués à la Commission. Le calendrier est proposé à titre indicatif et provisoire ; au cas où la Commission achèverait l'examen d'un point de l'ordre du jour plus tôt que prévu, elle pourrait passer immédiatement au point suivant.

5. La Commission se réunira du 23 au 27 mars 2020. Les séances du matin se tiendront de 10 heures à 13 heures et celles de l'après-midi, de 15 heures à 18 heures.

6. La liste des membres actuels de la Commission figure à l'annexe II.

Contribution de la Commission aux débats du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable

7. La résolution 70/1 de l'Assemblée générale a été adoptée en septembre 2015. Le Conseil économique et social et le forum politique de haut niveau pour le développement durable soutiendront la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en examinant le thème retenu pour 2020 : « Action accélérée et solutions transformatrices : une décennie d'action et des résultats pour le développement durable ».

8. Conformément aux dispositions du paragraphe 29 de l'annexe de la résolution 72/305 de l'Assemblée générale, une table ronde de haut niveau se tiendra dans la matinée du 23 mars 2020 sur le thème « Exploiter les technologies de pointe et les technologies spatiales pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable ». Les conclusions du débat seront présentées sous la forme d'un résumé du Président, qui sera adressé pour examen au Conseil et au forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil.

Document(s)

E/CN.16/2020/1 Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux

Point 2

Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international

9. Le Sommet mondial sur la société de l'information, organisé par l'Union internationale des télécommunications sous l'égide des Nations Unies, s'est tenu en deux phases – en 2003 à Genève et en 2005 à Tunis. Dans la Déclaration de principes de Genève, les participants à la première phase du Sommet mondial ont proclamé une volonté et une détermination communes d'édifier une société de l'information à dimension humaine, inclusive et privilégiant le développement. Lors de la seconde phase du Sommet, les participants ont entériné les résultats de la première phase et adopté l'Engagement de Tunis et l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, qui portaient notamment sur les mécanismes financiers et la gouvernance d'Internet.

10. Dans l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, le Conseil économique et social a été prié de superviser, à l'échelle du système des Nations Unies, le suivi des conclusions des phases de Genève et de Tunis du Sommet. À cet effet, il lui a été demandé de réexaminer le mandat de la Commission et notamment d'envisager de renforcer celle-ci, en tenant compte de l'approche multiparties prenantes (par. 105).

11. Dans sa résolution 2006/46 relative à la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et au réexamen de la Commission de la science et de la technique au service du développement, le Conseil économique et social a décidé que la Commission devait l'aider efficacement en tant que centre de coordination pour le suivi à l'échelle du système des progrès réalisés dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet et lui donner des avis à cet égard, notamment en formulant à son intention des recommandations visant à progresser dans la mise en œuvre de ces textes.

12. Dans sa résolution 2007/8, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général d'informer chaque année la Commission de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, notamment de tous les services en ligne. Il a prié les organisations chefs de file des Nations Unies, les commissions régionales de l'ONU, les entités facilitant les travaux portant sur le thème principal, l'Alliance mondiale pour les technologies de l'information et des communications au service du développement et, selon qu'il conviendrait, d'autres entités, de présenter au secrétariat de la Commission leurs rapports respectifs, qui serviraient de base à l'élaboration du rapport annuel du Secrétaire général à la Commission.

13. Le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international (A/75/62–E/2020/11) vise à donner une vue d'ensemble de ces progrès, en appelant l'attention sur des exemples de bonnes pratiques qui sont efficaces, de manière à diffuser ces pratiques et leurs enseignements. Le rapport de 2019 a été établi à partir des conclusions et des recommandations de la réunion-débat que la Commission a tenue à Genève en novembre 2019, des contributions d'organes et d'institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres documents utiles. La Commission examinera et évaluera les progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet aux niveaux régional et international, comme l'a demandé le Conseil économique et social dans sa résolution 2006/46.

Document(s)

A/75/62–E/2020/11	Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international
-------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Point 3

Science et technique au service du développement

14. Dans sa résolution 2006/46, le Conseil économique et social a décidé que la Commission serait le centre de coordination pour le suivi à l'échelle du système des progrès réalisés dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, tout en continuant à s'acquitter de son mandat initial portant sur la science et la technique au service du développement. Conformément à son mandat, la Commission étudie, au cours de chaque cycle annuel, deux thèmes prioritaires.

15. Les thèmes prioritaires que la Commission abordera au titre de ce point sont les suivants :

a) Les moyens de tirer parti des progrès technologiques rapides pour favoriser un développement inclusif et durable ;

b) Les technologies spatiales au service du développement durable et les avantages de la collaboration internationale en matière de recherche dans ce contexte.

16. La Commission a sélectionné ces thèmes en anticipant que les conclusions y relatives seraient utiles au forum politique de haut niveau pour le développement durable et à l'examen du thème retenu pour 2020.

17. En outre, l'Assemblée générale, dans sa résolution 73/17, a prié la Commission, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, de poursuivre son étude de l'incidence qu'ont les principales évolutions rapides de la technique, notamment l'intelligence artificielle, sur la réalisation des objectifs et cibles de développement durable, et de mener cette entreprise dans le cadre du cycle de suivi du Forum politique de haut niveau pour le développement durable afin de soutenir l'avancée de tous les pays vers la réalisation des objectifs de développement durable, notamment en nouant des partenariats avec d'autres acteurs, organisations, initiatives et instances, et en diffusant les réussites et les pratiques exemplaires pour faciliter la coopération en la matière. Les débats consacrés aux thèmes prioritaires, en particulier au premier, répondront à cette demande.

18. Pour contribuer à une meilleure compréhension des thèmes prioritaires et aider la Commission dans ses délibérations à sa vingt-troisième session, une réunion intersessions s'est tenue à Genève les 7 et 8 novembre 2019. La Commission sera saisie du rapport de cette réunion intersessions.

Document(s)

E/CN.16/2020/2	Les moyens de tirer parti des progrès technologiques rapides pour favoriser un développement inclusif et durable Rapport du Secrétaire général
E/CN.16/2020/3	Les technologies spatiales au service du développement durable et les avantages de la collaboration internationale en matière de recherche dans ce contexte Rapport du Secrétaire général
E/CN.16/2020/CRP.1	Report on the intersessional panel meeting

Point 4

Présentation de rapports sur les examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation

19. Ce point vise à rendre compte des examens des politiques nationales de la science, de la technologie et de l'innovation effectués par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) afin d'aider les pays en développement à définir les mesures à prendre pour intégrer ces politiques dans leur stratégie nationale de développement, et à diffuser des informations sur les progrès accomplis, les enseignements dégagés et les problèmes rencontrés dans l'application des recommandations formulées lors

d'examens précédents, conformément à la résolution 72/242 de l'Assemblée générale et à la résolution 2019/25 du Conseil économique et social.

20. La Commission entendra des exposés sur les examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation de l'Éthiopie, de l'Ouganda et du Panama.

Point 5

Élection du Président et des autres membres du Bureau de la vingt-quatrième session de la Commission

21. Conformément à l'usage, à la fin de sa vingt-troisième session, la Commission élira, pour sa vingt-quatrième session, 1 président et 4 vice-présidents, dont 1 fera également office de rapporteur.

Point 6

Ordre du jour provisoire et documentation de la vingt-quatrième session de la Commission

22. Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, la Commission sera saisie du projet d'ordre du jour provisoire de sa vingt-quatrième session, ainsi que d'une liste provisoire des documents qui lui seront soumis pour examen.

Point 7

Adoption du rapport de la Commission sur sa vingt-troisième session

23. Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur des commissions techniques, la Commission présentera au Conseil économique et social un rapport sur les travaux de sa vingt-troisième session.

Annexe I

Projet d'organisation des travaux

<i>Date et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour et sujet examiné</i>	
Lundi 23 mars		
10 heures	Point 1 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation	Déclarations liminaires
	Contribution de la Commission aux débats du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable	Débat général
	Table ronde de haut niveau sur le thème « Exploiter les technologies de pointe et les technologies spatiales pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable »	
15 heures	Point 3 de l'ordre du jour. Science et technique au service du développement	Présentation suivie d'un débat
	Thème prioritaire b) Les technologies spatiales au service du développement durable et les avantages de la collaboration internationale en matière de recherche dans ce contexte	
Mardi 24 mars		
10 heures	Point 3 de l'ordre du jour. Science et technique au service du développement	Présentation suivie d'un débat
	Thème prioritaire a) Les moyens de tirer parti des progrès technologiques rapides pour favoriser un développement inclusif et durable	
15 heures	Point 4 de l'ordre du jour. Présentation de rapports sur les examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation	Présentation suivie d'un débat
Mercredi 25 mars		
10 heures	Point 2 de l'ordre du jour. Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international	Présentation suivie d'un débat
15 heures	Point 3 de l'ordre du jour. Science et technique au service du développement	Présentation suivie d'un débat
	La problématique femmes-hommes et la science ; technologie et innovation	
	Thème prioritaire a) (<i>suite</i>)	
Jeudi 26 mars		
10 heures	Consultations informelles	Présentation de projets de proposition, suivie d'un débat
15 heures	Consultations informelles	Débat sur les projets de proposition (<i>suite</i>)

*Date et heure**Point de l'ordre du jour et sujet examiné*

Vendredi 27 mars

10 heures et 15 heures	Consultations informelles	Poursuite du débat sur les projets de proposition, si nécessaire
	Décisions concernant les projets de proposition	Adoption des projets de proposition
	Point 5 de l'ordre du jour. Élection du Président et des autres membres du Bureau de la vingt-quatrième session de la Commission	Élection des membres du Bureau
	Point 6 de l'ordre du jour. Ordre du jour provisoire et documentation de la vingt-quatrième session de la Commission	Adoption du projet d'ordre du jour provisoire de la prochaine session
	Point 7 de l'ordre du jour. Adoption du rapport de la Commission sur sa vingt-troisième session	Adoption du projet de rapport
	Clôture de la session	

Annexe II

Membres de la Commission de la science et de la technique au service du développement à sa vingt-troisième session

(43 membres ; mandat de quatre ans)

	<i>Composition</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
1.	Afrique du Sud	2020
2.	Allemagne	2020
3.	Arabie saoudite	2020
4.	Autriche	2020
5.	Belgique	2022
6.	Botswana	2022
7.	Brésil	2020
8.	Burkina Faso	2020
9.	Cameroun	2020
10.	Canada	2022
11.	Chili	2020
12.	Chine	2022
13.	Cuba	2022
14.	Égypte	2022
15.	El Salvador	2020
16.	Équateur	2022
17.	États-Unis d'Amérique	2022
18.	Éthiopie	2022
19.	Fédération de Russie	2020
20.	Finlande	2020
21.	Hongrie	2020
22.	Iran (République islamique d')	2022
23.	Japon	2020
24.	Kazakhstan	2020
25.	Kenya	2022
26.	Lettonie	2022
27.	Libéria	2022
28.	Madagascar	2022

	<i>Composition</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
29.	Mexique	2020
30.	Népal	2022
31.	Nigéria	2020
32.	Oman	2022
33.	Panama	2022
34.	Portugal	2020
35.	République démocratique du Congo	2020
36.	République dominicaine	2022
37.	Roumanie	2022
38.	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2022
39.	Serbie	2020
40.	Suisse	2020
41.	Thaïlande	2022
42.	Turkménistan	2020
43.	Turquie	2022
